

## ANDENNE

En cartouche: «Le Ban D'Anden[n]e». – Vue prise du sud.

Au dire des contemporains d'Adrien de Montigny, le ban d'Andenne «peult contenir environ trois quartz de lieuwes, scavoir depuis la rivière de Meuze jusques à une bonne [borne] qui est en ung jardin de la Val d'aigle [Vaudaigle], du costé d'amont, vers midi jusques aux bois de Haillot et du costé d'aval a ung grand chesne présentement abattu près de Bousalle». En tout, «cing à six petits hameaux, esquelz y peult avoir cent maison présentement et auparavant quelque peu dadvantage» (*Enquêtes judiciaires*, n° 1764, en 1596). C'est-à-dire, d'après les assiettes de tailles de l'époque: Andenelle, Coutisse, Nalamont, Froidebise, Groyne et «Yveu».

Quand il veut embrasser un territoire plus vaste qu'un village, on sait que le peintre ne s'intéresse qu'au centre, duquel il rapproche parfois tel ou tel élément géographiquement éloigné et donc difficilement identifiable. Peut-on reconnaître ici Andenne «aux sept églises»?

À gauche, la collégiale Sainte-Marie Majeure n'a en commun avec une première représentation – déjà discutable – dans ce même Album du comté de Namur (voir t. XIV, pl. 27), que le profil de sa flèche! Au centre de la vue et au milieu du «cimetière Saint-Jean», voici donc bien l'église paroissiale, dédiée à saint Jean-Baptiste. Sa tour est couronnée d'une flèche nettement plus effilée – que l'on retrouve aussi sur un plan figuratif non daté (*Cartes et plans*, n° R 336) – et cantonnée de quatre clochetons élégants. Où sont les cinq autres églises qui ne disparurent des «encloîtres» qu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, quand l'architecte Dewez y construisit l'actuelle collégiale Sainte-Begge? Et la fontaine du même nom?

Les constructions imposantes, avec pignons à pas de moineaux et tours en poivrière, ne peuvent être que les habitations des chanoinesses, curieusement déployées autour de l'église paroissiale et non de la collégiale... Au débouché d'un chemin menant à la place, dressé sur trois degrés circulaires, le perron que Gilles le Marcassin avait été condamné, en 1600, à «faire refaire à ses coust et dépens» pour avoir injurié l'officier de justice du chapitre (L. LAHAYE, *Cartulaire...*, t. I, p. 233-234).

À droite, le peintre a rapproché indûment du spectateur le calvaire, en réalité à mi-distance de l'agglomération et de la Meuse qui coule à l'arrière-plan. Et la «montagne» devrait normalement nous cacher ce qui ne peut être que le moulin Gobert, sur le ruisseau d'Andenelle.